



Budget participatif : Devenez acteur de la vie municipale !



**Vous avez une ou plusieurs idées/envies,
pour votre Ville ou votre quartier ?**

Exprimez-vous dans le cadre du premier Budget Participatif d'Élan-court !

La Ville consacre 150 000 € de son budget d'investissement pour permettre à tous les habitants d'exprimer leurs idées et de voir, peut-être, leurs initiatives se réaliser dans l'espace public en 2023 ! Ados, actifs, seniors, entre amis, entre voisins ou en famille...

Déposez vos projets du 15 avril au 15 juin 2022 !

Le budget participatif c'est :
150 000 €

Un budget pour les habitants et par les habitants

3 thèmes pour vous inspirer :

- **Cadre de vie / Environnement**
- **Jeunesse / Famille**
- **Sport / Loisirs**

Pour tous les Élan-courtois
de « 11 à 111 ans » !

2022 / vous proposez, vous votez



2023 / la Ville réalise



Déposez vos projets en ligne (15 avril > 15 juin)
elancourt.fr/budget-participatif

On vous explique tout ici

Le budget participatif : c'est quoi ?



150 000 €

pour vos idées citoyennes

- Le budget participatif, c'est un temps fort d'expression et de concertation. Il se caractérise par la réalisation de projets sur l'espace public, proposés et choisis par les habitants. La Ville d'Élan court dédie 150 000 € de son budget d'investissement à ce grand rendez-vous citoyen participatif. Dans cette enveloppe, la Ville réalisera autant de projets qu'il est possible d'en financer, en fonction des idées et des votes des habitants.

Une expérience enrichissante pour les habitants

- C'est aussi une occasion concrète pour tous les citoyens de participer à la vie municipale. Pour voir leur projet aboutir, les porteurs de projet doivent s'adapter aux contraintes imposées par le règlement, intégrer la notion d'espace public et d'intérêt général. Que votre projet soit ou non retenu, en participant, vous découvrez les règles budgétaires et techniques de votre Ville de manière ludique et participative !



Qui peut participer ?

- Tous les citoyens résidant à Élan court, âgés de 11 ans et plus, peuvent déposer un ou plusieurs projets (3 maximum).
- Les adolescents de 11 à 15 ans doivent le faire avec l'autorisation de leurs parents. Dès 15 ans révolus, les jeunes peuvent proposer des idées sans autorisation parentale.

Comment ça marche ?

Pour être recevable un projet doit entrer dans l'un des 3 thèmes choisis pour l'édition 2023 :

- CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT
- JEUNESSE / FAMILLE
- SPORT / LOISIRS



ET AUSSI :

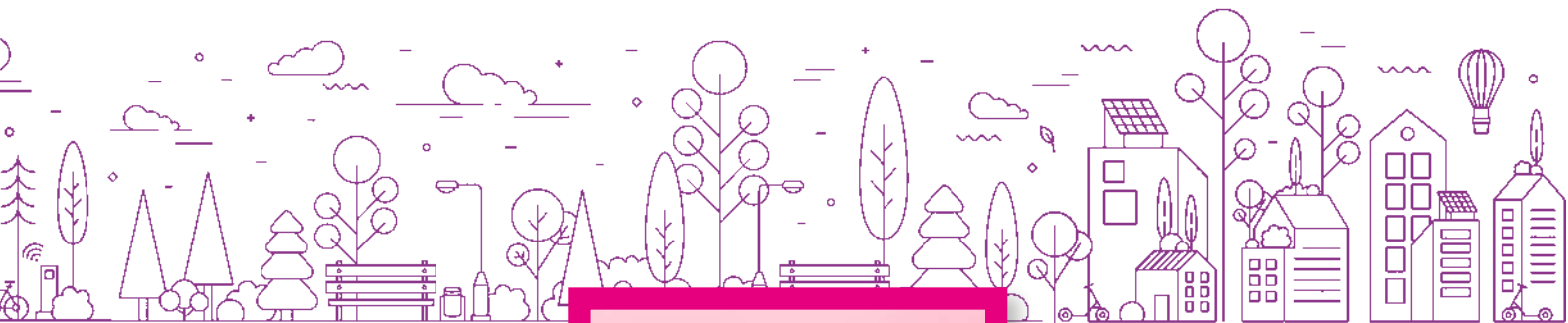
- Être d'intérêt général, accessible librement et gratuitement.
- Être situé sur un terrain public appartenant à la Commune.
- Avoir un coût inférieur ou égal à 37 500 €.
- Être suffisamment précis et argumenté pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité.

- Consultez le règlement du budget participatif avant de déposer votre projet !

elancourt.fr

- Déposez vos projets en ligne (15 avril > 15 juin)
elancourt.fr/budget-participatif

Vous proposez, vous votez, on réalise !



Qui décide ?

C'est vous !

Tous les habitants de plus de 11 ans seront invités à voter pour leurs 3 projets préférés, du 15 octobre au 15 novembre 2022.

Un **comité technique consultatif**, composé des services compétents de la Ville, techniques, juridiques et financiers, étudiera chaque projet déposé sur la plateforme durant la période dite de qualification, du 15 juin au 15 septembre 2022.

Ses missions :

- vérifier que les projets respectent bien le règlement ;
- étudier leur faisabilité technique ;
- mesurer leur coût de réalisation réel et vérifier qu'il ne dépasse pas 37 500 €.

Dès 2023, la Ville réalisera autant de projets qu'il est possible d'en financer jusqu'à 150 000 € maximum.



LES ÉTAPES :

→ **15 avril/15 juin**

Déposez vos projets en ligne

elancourt.fr/budget-participatif

→ **15 juin/30 septembre**

Étude de faisabilité

technique et financière

→ **15 oct./15 novembre**

Les projets conformes au règlement sont soumis aux citoyens.

Votez pour vos trois favoris !

→ **21 novembre**

Publication des résultats

et du nombre de projets retenus dans la limite de 150 000 €.

→ **2023**

Réalisation des projets !

Un peu de pédagogie budgétaire...

Chaque budget municipal se décompose en deux parties. Le budget de fonctionnement est le plus important. Il permet, comme son nom l'indique, de faire fonctionner le service public. Il regroupe les salaires des agents municipaux, les frais d'énergie, de fournitures, les actes courants. Dans les finances publiques, il est interdit de s'endetter pour « fonctionner ». C'est donc un budget difficile à équilibrer, en particulier dans un contexte de crise. C'est pourquoi les idées du budget participatif ne doivent pas l'alourdir (en mobilisant du personnel ou un entretien coûteux, par exemple). L'autre part du budget d'une ville est composée du budget d'investissement qui finance les grands projets et les travaux. C'est sur cette part du budget de 2023 que sera financé le projet de budget participatif, lancé et construit en 2022, à hauteur de 150 000 €. Actuellement voté par les instances municipales, le budget municipal 2022 n'est donc pas encore concerné.

Quelques conseils pour bien vous lancer

Lisez-bien l'article 7 du règlement !

- Il définit les critères de recevabilité des projets. Il liste des règles à respecter garantissant que l'intérêt général est respecté et que votre projet est bien finançable. Ne vous laissez pas impressionner par ce contexte normé, beaucoup de bonnes idées entrent parfaitement dans ce cadre. Des questions ? budget-participatif@ville-elancourt.fr

Mettez votre projet en valeur :

- Trouvez-lui un nom, utilisez une photo libre de droits ou, si vous en avez le talent, dessinez-le... Si votre idée est conforme au règlement, tous ces éléments attractifs seront conservés et serviront à valoriser votre projet sur la plateforme, à l'étape du vote !

Soyez factuel et précis :

- Décrivez bien votre idée. Localisez-la précisément ou, si elle peut être déployée à plusieurs endroits, cochez l'option « toute ville » mais en proposant des lieux. Bref, allez sur le terrain ! Prenez des mesures, des photos...

Faut-il faire des devis ?

- Oui et non. C'est un exercice intéressant pour vous donner une idée générale afin d'entrer dans l'enveloppe imposée de 37 500 € par projet. Mais attention, gardez toujours à l'esprit que vos devis seront en dessous de la réalité. Les équipements publics extérieurs sont soumis à des normes, des matériaux, des installations très spécifiques et coûteux.



Espace public et compétences Ville : attention aux pièges !

- Vos projets ne peuvent pas être installés sur un terrain privé ou appartenant à une autre collectivité. Or les limites entre ces zones sont parfois floues, à Élan court. Par exemple, notre partenaire SQY est propriétaire et gestionnaire de plusieurs grands espaces verts et de certaines voies. C'est dû à l'histoire de la Ville Nouvelle. Les habitants vont devoir se frotter à cette réalité du territoire.
- Ainsi, oubliez le parc de Coudrays, celui de l'Homme Couché, la Commanderie et sa Coulée verte, les abords de l'étang de la Boissière... qui appartiennent à SQY. Méfiez-vous des abords des copropriétés, souvent privés. Et rassurez-vous si par hasard vous tombez mal sans le savoir et qu'une solution de déplacement est possible, elle vous sera proposée afin que votre projet puisse être soumis au vote.



OSEZ !

- Il n'y aura ni perdant ni gagnant. Le budget participatif est surtout une occasion de vous exprimer et de faire germer des idées !
- Chaque projet déposé sera scrupuleusement étudié et peut devenir une aventure personnelle, une occasion de mieux comprendre et de mieux vous approprier la vie municipale, en particulier pour les jeunes dès 11 ans !

→ Lancez-vous ! Déposez vos projets du 15 avril au 15 juin !

elancourt.fr/budget-participatif